

Le 18 mars 2024

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2024-095

Politique de la Ville

Conseil Intercommunal de Sécurité et de  
Prévention de la Délinquance (CISPD)

Demande de subvention auprès de l'Etat pour  
la poursuite de la mission de médiation sociale  
Recrutement de 2 médiateurs relais

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	21 MARS 2024
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « Politique de la ville » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président la délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 mai 2015 se rapportant à l'extension du périmètre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ;

Considérant que Roannais Agglomération souhaite poursuivre la mission de médiation au sein du service Solidarités ;

Considérant que Roannais Agglomération poursuit le développement des missions de médiation par le recrutement de 2 médiateurs relais supplémentaires, en corrélation avec les objectifs prioritaires retenus par l'Etat, à savoir une médiation dans les espaces publics et privés et une médiation contribuant au lien social ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel du 2 avril 2024 au 1<sup>er</sup> avril 2027, soit 3 ans, est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Origine	Montant	%
Postes médiateurs relais	190 200 €	Etat – Subvention	135 334 €	71%
		Participation Roannais Agglomération	54 866 €	29%
<b>TOTAL</b>	<b>190 200 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>190 200 €</b>	<b>100%</b>

## DECIDE

- De solliciter le soutien financier de l'Etat pour poursuivre une mission de médiation sociale, par le biais du dispositif des adultes-relais, dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de Roannais Agglomération conformément au plan de financement prévisionnel précité ;
- De préciser que cette subvention sera affectée au financement de deux postes de médiateur relais pour la période du 2 avril 2024 au 1<sup>er</sup> avril 2027.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,  
**Yves NICOLIN**,  
Maire de Roanne